|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

Cahier des charges de concession pour le

Service public du développement

et de l’exploitation du réseau de distribution d’électricité et de la fourniture

d’énergie électrique aux tarifs réglementés

SYDED

Syndicat Mixte d’Energies du Doubs

**ANNEXE 2B**

**PROGRAMME PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENTS**

**PERIODE 2021-2025**

# Préambule

Deux programmes pluriannuels ont été élaborés afin de tenir compte de l’application du nouveau contrat en régime rural ou en régime urbain. En effet, conformément à l’avenant 9 du contrat de concession du 20 décembre 2000, pour que les dispositions relatives à la nouvelle répartition de la maîtrise d’ouvrage entrent en vigueur, l’arrêté de la préfecture du Doubs à prendre dans les six mois suivant le prochain renouvellement général des conseil municipaux (conformément à l’article 2.1.IV du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l’électrification rurale), devra classer avec effet au 1er janvier 2021 une majorité de communes du département dans la liste des communes relevant du régime de l’électrification rurale. Dans cette hypothèse, le programme pluriannuel relatif au régime rural sera appliqué.

A défaut, les parties acceptent dès à présent que le Nouveau Contrat préserve le statu quo dans la répartition de la maîtrise d’ouvrage, et que soit appliqué le programme pluriannuel relatif au régime urbain.

Le programme pluriannuel qui s’appliquera, au regard du régime de concession (rural ou urbain), au contrat a été établi pour une période de 5 ans, allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

En application de l’article 11 du cahier des charges de concession, il est établi de façon concertée par le gestionnaire de réseau de distribution et l’autorité concédante, à partir du diagnostic technique et des ambitions portées par le schéma directeur des investissements de la concession.

Le programme pluriannuel définit les priorités de la période sur le territoire de la concession, avec des quantités d’ouvrages à renouveler, moderniser, renforcer ou construire pour les besoins de développement du réseau.

Il intègre les réalisations du gestionnaire de réseau de distribution et de l’autorité concédante, par catégorie d’ouvrages, en fonction de la répartition de la maîtrise d’ouvrage retenue dans l’annexe 1 du cahier des charges de concession.

Il fait l’objet d’un engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur le montant total du programme pluri annuel d’investissement pour la période de 5 ans.

Il sera décliné chaque année dans des programmes annuels.

Le programme pluriannuel portant sur des investissements identifiés comme prioritaires, il ne représente pas l’intégralité des investissements à venir sur la concession, en termes de localisation et de volume. Il ne préjuge pas notamment des investissements liés aux opérations de raccordement.

Les modalités de mise en œuvre et d’évaluation du programme pluriannuel sont définies à l’article 11 du cahier des charges de concession.

La présente annexe 2B reprend ces modalités.

# Programme pluriannuel d’investissements 2021 à 2025 :

* PPI du gestionnaire du réseau de distribution portant majoritairement sur les zones prioritaires identifiées :

Ce paragraphe précise le niveau d’ambition du Programme Pluriannuel d’Investissements 2021-2025 pour chacun des leviers d’actions identifié dans le Schéma Directeur des Investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2021-2025 portant majoritairement sur les zones prioritaires identifiées

Les quantités affichées pour chaque programme sont des quantités repères et ne constituent pas des engagements du distributeur.

|  |  |
| --- | --- |
| **Leviers** | **Quantités** |
| **Ambition : Conforter la résilience du réseau de distribution face à l’aléa climatique et au risque inondation** | |
| Traiter le risque climatique et fiabiliser le réseau HTA aérien (PDV, PAC, renouvellement HTA aérien) | 83 kms traités |
| Renouvellement priorisé des lignes aériennes BT fils nus les plus incidentogènes | 11 kms déposés |
| Renforcement de la réactivité grâce au développement et au maintien à niveau du parc d’organes de manœuvre télécommandés | 12 OMT posés |
| **Ambition : maintenir durablement la performance des réseaux** | |
| Renouveler de manière priorisé les CPI HTA | 12 kms déposés |
| Renouveler de manière priorisé les CPI et NP BT | 3 kms déposés |

* PPI du concédant sur les zones identifiées :

Les Parties conviennent qu’en raison du délai de notifications aux AODE des droits à subvention du CAS FACE au titre de la programmation 2021, le concédant communiquera son premier PPI par courrier au gestionnaire du réseau de distribution pour le 30 juin 2021.

# Engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution :

L’engagement financier total du gestionnaire de réseau de distribution au titre du programme pluriannuel pour la période 2021-2025 est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| *Finalité* | *Total 2021-2025* |
| *Renforcement HTA* | *0,2 M€* |
| *Renforcement BT* | *0,5 M€* |
| *Modernisation des réseaux HTA* | *9,1 M€* |
| *Modernisation des réseaux BT* | *2,4 M€* |
|  |  |
| *Engagement financier total* | ***12,20 M€*** |

L’engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution porte sur le total des opérations retenues pour la période du programme pluriannuel des investissements ; la ventilation présentée dans le tableau, ci-dessus, peut être amenée à évoluer en fonction d’éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d’expérience).

## Modalités de Suivi technique du Programme Pluriannuel d’Investissements :

La réalisation du programme pluriannuel et son efficacité seront mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation et des indicateurs d’évaluation de l’efficacité, comme précisé ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type de priorité/programme** | **Indicateur de suivi** | **Indicateur d’évaluation** |
| Traiter le risque climatique et fiabiliser le réseau HTA aérien (PDV, PAC, renouvellement HTA aérien) | Nombre de kms traités / an | Taux annuel d’incident au 100 km sur réseau HTA aérien de la concession |
| Renouvellement priorisé des lignes aériennes BT fils nus les plus incidentogènes | Nombre de kms de réseau BT déposés / an | Taux annuel d’incident au 100 km sur réseau BT aérien de la concession (moyenne 2021-2025 vs. moyenne 2014-2018) |
| Renforcement de la réactivité grâce au développement et au maintien à niveau du parc d’organes de manœuvre télécommandés | Nombre d’OMT posés / an | Nombre de client impacté par l'ajout de l'OMT |
| Renouveler de manière priorisé les CPI HTA | Nombre de kms de réseau CPI HTA déposés / an | Taux annuel d’incident au 100 km sur réseau HTA souterrain de la concession (moyenne 2021-2025 vs. moyenne 2014-2018) |
| Renouveler de manière priorisé les CPI et NP BT | Nombre de kms de réseau CPI et NP BT déposés / an | Taux annuel d’incident au 100 km sur réseau BT souterrain de la concession (moyenne 2021-2025 vs. moyenne 2014-2018) |
| Critère B HIX hors RTE | Critère B HIX hors RTE annuel de la concession | Critère B HIX hors RTE de la concession (moyenne nationale) |
| Taux de CMA en tenue de tension (à méthode de calcul identique) | Taux de CMA en tenue de tension annuel de la concession | Taux de CMA en tenue de tension de la concession (moyenne 2021-2025 vs. moyenne 2014-2018) |
| Taux de CMA en continuité (à méthode de calcul identique) | Taux de CMA en tenue de tension annuel de la concession | Taux de CMA en tenue de tension de la concession (moyenne 2021-2025 vs. moyenne 2014-2018) |

Les délais de production des devis producteurs (respect des délais du catalogue de prestation) feront également l’objet d’un suivi dans le cadre du suivi technique du PPI.

L’évaluation des engagements du concessionnaire et de l’autorité concédante au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

## Modalités de Suivi financier du Programme Pluriannuel d’Investissements :

Le suivi des prévisions d’investissement sera effectué selon le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Suivi année N des dépenses d’investissement*  *du gestionnaire de réseau de distribution dans le cadre du PPI* | | | | |
| *Investissements* | *Total prévisions d’investissements PPI* | *Réalisé de l’année N* | *Réalisé en cumulé à fin d’année N* | *Commentaires* |
| *Renforcement HTA* | *0,2 M€* |  |  |  |
| *Renforcement BT* | *0,5 M€* |  |  |  |
| *Modernisation des réseaux HTA* | *9,1 M€* |  |  |  |
| *Modernisation des réseaux BT* | *2,4 M€* |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| *Engagement financier total* | ***12,2 M€*** |  |  |  |

L’évaluation de l’engagement financier du concessionnaire au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

Comme précisé ci-dessus, la ventilation présentée dans le tableau, ci-dessus, peut être amenée à évoluer en fonction d’éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d’expérience).